



sictoba

SICTOBA

Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures
ménagères de la Basse Ardèche

665 Route de Berrias – 07460 BEAULIEU

Tél. 04.75.39.06.99 / Fax. 04.75.89.91.69

www.sictoba.fr

Notice de mise à disposition du sticker OUI PUB par les communes du SICTOBA (à destination des élus municipaux et de leurs agents d'accueil)



Pourquoi ?

Dans le cadre la Loi Climat-Résilience de 2021, le SICTOBA a été retenu, parmi 15 territoires, pour expérimenter, durant 3 ans, une **nouvelle approche relative aux Imprimés Publicitaires Sans Adresse (IPSA)** : passer de l'expression du REFUS... à celle, positive et responsabilisante, d'une **ACCEPTATION** de ces imprimés.



Comme ailleurs en France, près de 30 % des habitants du territoire ont collé un Stop Pub. Respecté, il réduit de 90% les quantités de prospectus dans les boîtes aux lettres ainsi « stickées ». **MAIS** les 40 kg/an de prospectus toujours déposés dans celles qui n'ont pas mentionné ce refus, finissent vite, voire aussitôt, dans la poubelle jaune des recyclables... sinon dans celle des ordures résiduelles. **Un gaspillage et un coût public absurdes !**

Au 1er septembre 2022, sans autorisation expresse et visible sur la boîte aux lettres, la distribution d'IPSA sera interdite sur le territoire du SICTOBA.

Diffusion et suivi des nouveaux autocollants nécessitent communication et coopération entre acteurs. Engagées avec les commerces et les distributeurs (qui vont diffuser eux-mêmes des « OUI PUB »). Nous avons aussi besoin de votre participation active et organisée, **vous êtes un maillon de la réussite...**

Comment bien mettre à disposition le OUI PUB...sans compliquer votre tâche ?

Vous disposez de 2 outils principaux : des **planches du sticker**, et une **affiche** pour en assurer la promotion.

Nous vous suggérons :

- D'apposer des affiches à la porte d'entrée, au comptoir d'accueil de votre Mairie et à d'autres endroits qui vous paraîtront pertinents (panneaux d'affichage municipal, lieux publics etc.).
 - **De ne pas simplement laisser l'autocollant en libre-service** (sur un présentoir parmi d'autres documents d'information → il est souhaitable qu'un retrait d'autocollant corresponde bien à la volonté de dire OUI PUB).
- Mais plutôt de le présenter en évidence sur votre comptoir d'accueil et, en tout cas, **d'assurer vous-même sa remise aux demandeurs éventuels.**

Trois réponses utiles aux questions des administrés (et ils peuvent s'adresser au SICTOBA via accueil@sictoba.fr ou au 04.75.39.06.99) :

- Seules les boîtes aux lettres ayant le **OUI PUB** recevront encore de la publicité commerciale à partir du 1er septembre prochain. C'est un dispositif réglementaire auquel le SICTOBA est intégré.
- Une fois lus et utilisés, ces imprimés doivent, bien entendu, être déposés dans votre bac jaune, comme cela vous a déjà été indiqué, avec les autres papiers, cartons et tous les emballages (plastiques, métalliques), sauf le verre.
- Ces pratiques (exprimer notre volonté, bien gérer nos déchets...) sont bonnes pour la Planète, le porte-monnaie du contribuable, l'image et la vitalité du territoire et de ses acteurs économiques.

À partir du
1er septembre
2022

Si vous souhaitez
continuer à
recevoir les
publicités*

Collez le sticker OUI PUB sur votre boîte aux lettres



Comment se procurer le sticker ?

- Dans votre mairie
- Dans les déchetteries du SICTOBA
- Dans certains magasins



*Si vous souhaitez recevoir uniquement les informations des collectivités, ne collez pas le sticker

Plus d'informations sur www.sictoba.fr

